

République Française
Département Loiret
Bucy-le-Roi

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 2 Novembre 2020

L'an 2020 et le 2 Novembre à 20 heures 04 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à savoir la Salle des Fêtes sous la présidence de son Maire, Gervais GREFFIN

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : DUBEDAT Véronique, GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, GUYON Gaylord, PROUST Damien, VAPPERAU Christophe

Excusé ayant donné procuration : M. LOP Laurent à M. FERREIRA Federico
Excusé : M. VALLEE Olivier

Était également présent M. FRANCO Julien, secrétaire de maire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/10/2020 - Date d'affichage : 22/10/2020

Acte rendu executoire après dépôt en Préfecture du Loiret le : 02/11/2020 et publication le : 02/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. PROUST Damien

SOMMAIRE

COVID 19 - CONFINEMENT - HUIS-CLOS DE LA SÉANCE - 2020-D-017

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - JEUX POUR ENFANTS - ÉCOLE MATERNELLE D'ARTENAY - 2020-D-018

DEVIS POUR MOBILIER DE LA SALLE DES FÊTES - 2020-D-019

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU - CHOIX D'UN OPÉRATEUR ET DES TRAVAUX - 2020-D-020

TRAVAUX SUR LE CHÂTEAU D'EAU - 2020-D-021

COVID 19 - CONFINEMENT - HUIS-CLOS DE LA SÉANCE

Délibération n°2020-D-017

Conformément à la réglementation et pour tenir compte des risques inhérents à la crise sanitaire (liée au Covid-19) que nous vivons actuellement, les élues décident que la réunion se tiendra sans aucun public et à huis-clos pour la sécurité de chacun et le bien de tous.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - JEUX POUR ENFANTS - ÉCOLE MATERNELLE D'ARTENAY

Délibération n°2020-D-018

Vu la convention proposée en vue de créer un groupement de commandes pour des jeux pour enfants dans la cour de l'école maternelle d'Artenay,

Le texte de la convention a été distribué aux élus et les tableaux présentant les frais que la commune de Bucy-le-Roi devrait honorer, à savoir :

COMMUNES	CALCUL PAR HABITANT			CALCUL PAR EFFECTIF MATERNEL			Total Général
	Nombre	Coût	Total	Nombre	Coût	Total	
Artenay (+ Poupry, Dambron, Baigneaux)	2362	2,22	5 243,64	75	75,07	5 630,25	10 873,89
Bucy le Roi	172	2,22	381,84	6	75,07	450,42	832,26
Trinay	229	2,22	508,38	4	75,07	300,28	808,66
Ruan	206	2,22	457,32	4	75,07	300,28	757,60
Lion en Beauce	141	2,22	313,02	3	75,07	225,21	538,23
TOTAL	3110		6 904,20	92		6 906,44	13 810,64

Après en avoir pris connaissance, les élus acceptent cette convention à l'unanimité.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DEVIS POUR MOBILIER DE LA SALLE DES FÊTES

Délibération n°2020-D-019

Les élus examinent les différentes propositions. Trois présentent des produits absolument similaires (tables à tubulures) et conformes aux demandes originelles. Une quatrième fait une proposition très différente, mais qui ne convient pas aux attentes (tables pliantes), celle-ci est donc rapidement écartée.

Si la proposition de la société Manutan retient toute l'attention des élus (à hauteur de 4 928,50 € H.T., soit 5 914,20 € TTC), ils demandent que des précisions soient apportées sur les caractéristiques techniques des produits.

Sur ce choix, ils autorisent à signer toutes les demandes de subventions (à hauteur de 80 %, soit au maximum 3 942,80 €, en particulier dans le cadre de l'aide départementale du FaPo 2021) ainsi que les devis définitifs (au vu de la qualité des produits).

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU - CHOIX D'UN OPÉRATEUR ET DES TRAVAUX

Délibération n°2020-D-020

Différentes fuites et problèmes arrivent depuis plusieurs semaines sur le réseau d'adduction d'eau. L'intervenant habituel est un peu trop lent et il faut le relancer très régulièrement.

Les travaux faits ou à faire sont les suivants :

- affouillement sur la rue de la Mairie près de la mare,

- remplacement de la vanne qui fuit et déplacement de la bouche-à-clef pour la mettre de l'autre côté au croisement de la rue de la mairie de la Mairie et de la rue du Cimetière (apparemment cela aurait un coût total de 7 300 €),

Les élus notent à cette occasion que le réseau d'eau ne ressort pas forcément de façon très exacte des DICT, ce qui pose des problèmes pour les travaux,

- réparation d'une fuite au niveau de la borne à incendie de la mare (il est rappelé que les bornes à incendie mises aux normes 100 sont posées sur des sections inférieures, d'où les problèmes de pression récurrents),

- aménagements pour les eaux pluviales pour éviter qu'elles n'envahissent la cour d'un riverain en conséquence de travaux (pour 2 850 € H.T.).

La société Saunier TP est sélectionnée.

La plupart des travaux non urgents devront être prévus lorsque le temps le permettra ; donc au printemps 2021.

Les élus s'accordent sur ces points à l'unanimité.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX SUR LE CHÂTEAU D'EAU

Délibération n°2020-D-021

La société Société TSM a été mandatée par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour faire un bilan de l'état du château d'eau. Malheureusement, entre temps, cet édifice datant de 1941 a montré qu'il était vieillissant (des moreceaux de la couche extérieure de béton se sont décrochés). Le contrôleur est passé en juillet. Compte tenu des circonstances, la période de réponse a été un peu longue.

Comme il fallait s'y attendre, il y a de lourdes dépenses, avec des actions urgentes et d'autres moins.

Le Maire détaille les prestations et les options :

- La mise en chantier 16 000 € déjà (car il y a de l'amiante, 5 700 €, dossier 3 000 €).
- Étanchéité des cuves par membrane et manchettes : 20 358 €
- Ragrément extérieur : 9 260 €
- Ttal 45 000 € ou presque
- Dépose de la coupole, etc. : 1 500 €
- Travaux hydrauliques dans la cuve 3 000 €
- Étanchéité du dôme : 7 900 €
- Ravalement : 15 000 €
- Mise en sécurité : 20 000 €

Les élus se demandent s'il ne faut pas attendre encore pour aller doucement vers 2026 ? Temporiser encore peut-être délicat. Si la CCBL peut se montrer volontaire au début, elle pourrait l'être moins sur la fin en obligeant à tout prix à faire l'ensemble des travaux. De plus, les prix et les obligations n'iront pas en diminuant. Ainsi paraîtrait-il judicieux de demander d'autres devis pour attendre ? S'il est possible de demander des devis à des sociétés gérant ce type de problèmes (la Suez, la SAUR...), il y a quand même des travaux urgents à faire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions, affaires et informations diverses :

COLIS DE FIN D'ANNÉE

La distribution va sans doute être rapide et devra se dérouler dans des circonstances particulières. Il faudra rester en extérieur. Il y a encore vingt-six colis à distribuer, cela ne bouge qu'à la marge.

C.C.B.L. - Étude patrimoniale adduction eau

Pour faire suite à ce qui a été dit plus tôt, l'étude patrimoniale a montré que des travaux pourraient ne pas ce faire. Ainsi entre la sonde du château d'eau et le compteur en sortie, il pourrait y avoir doublon. Le coût direct est pris en charge est pris par la communauté de communes, mais il se répercute sur l'attribution de compensation.

C.C.B.L. - Enquête Publique PLUi-H

Tous les moyens nécessaires ont été déployés pour prévenir les habitants quant à l'Enquête Publique sur le PLUi-H (Panneau pocket, distribution dans les boîtes aux lettres, affichages...).

Il reste désormais à attendre l'avis du commissaire-enquêteur.

C.C.B.L. - Hôtel communautaire

La pose de la première pierre aura lieu le 2 décembre prochain selon les contraintes sanitaires.

Logement communal - Peintures

La cuisine et le salon du logement de la mairie sont vieillissants et difficiles à lessiver. Il faudrait les rafraîchir. Un devis a été envoyé par Mme Gwendoline Verbeke pour 625 €, ce qui représente une somme modeste. Les élus s'accordent sur le fait que ce bien municipal doit être entretenu.

Huisseries - Chaufferies de la salle Marcelline et de la mairie

Deux portes sont en mauvais état, celle de la salle Marcelline et celle de la mairie. Il est proposé de faire faire les travaux pour les réparer ou les remplacer (2 000 € H.T. pour la salle Marcelline) selon les besoins.

Radars pédagogiques et panneaux « flashant »

Des propositions pour ce type de panneaux sont arrivés en mairie. Plusieurs sociétés en proposent. Les radars coûtent plus de 1 000 € H.T. et les panneaux plus de 600 € H.T.

Des élus croient savoir qu'en certaines communes, ce sont les sociétés d'assurance qui les proposeraient. Il faudrait donc voir pour un prêt par Groupama.

SIRTOMRA

Le bureau, suite aux élections, a totalement changé. Jean-Louis Richard est encore Président.

En revanche, Beauce Gâtinais Valorisation va fermer. Il n'y aurait plus assez de déchets à trier. C'était un site qui employait dans des conditions difficiles des personnels en insertion. Les déchets ménagers devraient donc être conduits vers l'UTOM de Saran. Mais cela ne devrait rien changer pour la commune, seule deux autres communes devraient changer de jours de collectes.

Convention - Menus travaux sur la commune

La question du travail d'un employé communal sur la commune se pose, comme elle s'est posée déjà il y a plusieurs années. Des élus proposent qu'une convention de menus travaux soit passée avec Artenay ou d'autres communes intéressées. Cela consisterait en nettoyage des caniveaux et divers petits travaux (à la place du Maire ou des élus). La structure qui permettrait peut-être le plus cette possibilité serait la CCBL. Mais, il y a plusieurs niveaux de perfectionnement. Il faut qu'il y ait des envies pour la mise en place d'une telle structure. S'il y a des réticences d'un côté ou d'un autre, ce sera plus dur. La mise en place d'une convention n'est pas évidente, pas de récurrence pure. Cela devrait se prévoir sur un planning.

À l'époque où il y avait un cantonnier, c'était difficile de suivre car il restait « indépendant ». De plus, maintenant, les gens sont parfois trop exigeants et il ne faudrait pas leur donner de trop mauvaises habitudes. Du côté de l'employé, s'il n'y a pas de valorisations, à l'usure, les actions peuvent se faire moins bien.

Rue du Cimetière - Évacuation des eaux

Sur la rue du Cimetière, il y a toujours de l'eau sur le trottoir. Des élus se demandent s'il ne faut pas faire quelque chose ? La réponse réside dans le fait que le dallage de la maison a été réhaussé, ce qui refoule l'eau.

DEMANDE DE DEVIS - ÉLAGAGE DES ARBRES

Des habitants se plaignent de la chute de feuilles mortes dans leur jardin. Pour éviter cela, le Maire propose que soient demandés des devis pour l'élagage des arbres, à l'église en particulier, voire aussi, celui de la mairie.

Commerçants - Panneau-pocket

Une demande a été faite pour savoir si une liste des commerçants livrant à domicile pouvait être dressée sur Panneau-pocket. Les élus en discutent et voient le risque que la liste ne soit pas exhaustive, entraînant des risques juridiques. De plus, il est rappelé que les collectivités ne peuvent faire de la publicité directe ou indirecte (délit de favoritisme). Si la question est recevable, la réponse a apporté est délicate.

Il est proposé de voir les sociétés qui livrent pour la commune dans les dix kilomètres et surtout qu'elles se fassent connaître.

Collège Jean Moulin - ARTENAY

Il arrive presque à saturation. Un projet au niveau du département devrait voir le jour.

Commission communication - Bulletin municipal

La commission « Communication » devrait bientôt se réunir afin de préparer le bulletin municipal.

Cette année, malheureusement, au vu de l'état d'urgence sanitaire, les habituels voeux du Maire n'auront pas lieu. Le bulletin ne les annoncera donc pas.

Gageons que les autres années soient meilleures et que cela soit de nouveau possible !

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Les élus consultent leurs divers agendas et confirment que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le **lundi 4 janvier 2021 à 20h00.**

En attendant, il souhaite à tous et à chacun de passer une bien meilleure fin d'année, en restant prudent et en bonne santé !

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 23h18.

En Mairie de Bucy-le-Roi
Le Maire

Gervais GREFFIN